



Cosmo Pharmaceuticals annonce le résultat final provisoire de l'offre publique d'acquisition pour BioXell

Lainate, Italie – 1 mars 2010 – Cosmo Pharmaceuticals S.p.A., Lainate, Milan (I) („**Cosmo**“; SIX Swiss Exchange: COPN) annonce que Cosmo (en supposant que l'exécution de l'Offre ait lieu) détient 98.96 pourcent des actions, respectivement des droits de vote de BioXell S.p.A., Milan (I) („**BioXell**“) à l'issue du délai supplémentaire le 26 février 2010.

Jusqu'à l'écoulement du délai supplémentaire le 26 février 2010, 5'325'713 actions de BioXell d'une valeur nominale de EUR 5 chacune („**Actions BioXell**“) ont été offertes dans le cadre de l'offre publique d'acquisition faite aux actionnaires de BioXell et publiée le 8 décembre 2009 („**Offre**“). Cela correspond à 98.96 pourcent de toutes les Actions BioXell émises, respectivement de toutes les actions sur lesquelles porte l'Offre. Cosmo n'a acquis aucune Action BioXell en dehors des actions offertes dans le cadre de l'Offre ni aucun autre titre de participation. En supposant que l'exécution de l'Offre ait lieu, Cosmo détient donc (en incluant les personnes agissant de concert avec Cosmo) à l'issue du délai supplémentaire un total de 5'325'713 Actions BioXell correspondant à 98.96 pourcent des actions respectivement des droits de vote de BioXell.

Ce résultat est provisoire et dépend de l'évaluation définitive de la déclaration d'acceptation des actionnaires de BioXell. Le résultat final définitif sera annoncé par Cosmo le 4 Mars 2010.

La condition a. du paragraphe B.11 du prospectus d'Offre est remplie et Cosmo a renoncé à l'accomplissement de la condition b. du paragraphe B. 11 du prospectus d'Offre. Les conditions c. à e. du paragraphe B.11 du prospectus d'Offre valent jusqu'à l'exécution de l'Offre.

Le prix de l'Offre par Action BioXell s'élève à (i) CHF 2.8059 en espèces, (ii) 0.21044 actions de Cosmo, (iii) 0.21044 options conférant le droit de vendre des actions de Cosmo au prix de CHF 21 par action à Cosmo (une option habilite à la vente d'une action), exerçable durant le délai d'exercice qui débute le 1 juillet 2011 et se termine le 31 décembre 2011 (cependant l'option de vente échoit si une offre publique au comptant est exécutée pour toutes les actions de Cosmo se trouvant en mains du public pour un prix d'Offre de CHF 21 ou plus) et possiblement (iv) la prestation supplémentaire définie au paragraphe B.3.d) du prospectus d'Offre. Des informations concernant la prestation supplémentaire définie au paragraphe B.3.d) du prospectus d'Offre seront probablement publiées le 10 mars 2010.

Sous réserve des conditions c. à e. du paragraphe B.11 et d'un éventuel report de l'exécution conformément au paragraphe B.11 du prospectus d'Offre, l'exécution est prévue pour le 11 mars 2010. Actuellement, selon toutes prévisions, les conditions c.

Not for distribution in the United States of America

à e. du paragraphe B.11 du prospectus d'Offre seront remplies à temps avant l'exécution de l'Offre et un report de l'exécution ne sera pas nécessaire.

Toutes les informations concernant l'Offre de Cosmo, y compris le prospectus d'Offre, sont disponibles à l'adresse suivante : www.cosmopharmaceuticals.com.

Concernant Cosmo Pharmaceuticals S.p.A.

Cosmo est une entreprise de spécialités pharmaceutiques qui souhaite devenir un leader mondial dans le marché des thérapies optimisées pour les maladies gastro-intestinales spécifiques et les irrégularités cutanées traitées topiquement. Les développements propriétaires cliniques de Cosmo se concentrent sur des traitements innovants contre les Maladies Intestinales Inflammatoires (MII), comme par exemple la Colite Ulcéreuse et la Maladie de Crohn ainsi que contre les Inflammations du Gros Intestin. Le premier produit introduit sur le marché par Cosmo est Lialda®/Mezavant®, un médicament pour le traitement de la Colite Ulcéreuse de faible gravité ou d'une gravité moyenne, patenté mondialement par Giuliani et Shire plc. La Technologie-MMX® brevetée est centrale pour la palette de produits de l'entreprise. Cette technologie a été développée sur la base des expériences dans la formulation et dans la production de médicaments pour le traitement de maladies gastro-intestinales pour des clients internationaux aux emplacements de production conformes au GMP (Good Manufacturing Practice) à Lainate, Italie. Cette technologie permet de répartir de manière ciblée des substances actives dans l'intestin. Cosmo est cotée à la SIX Swiss Exchange. De plus amples informations sont disponibles sur www.cosmopharmaceuticals.com.

Concernant BioXell

BioXell (SIX Swiss Exchange: BXLN) est une entreprise biopharmaceutique cotée en bourse qui concentre ses activités sur la découverte et le développement de médicaments exploitant de nouveaux mécanismes d'action. Suivant les conclusions de ses activités internes de R&D concernant la Vitamine-D3, BioXell a examiné durant ces derniers mois toutes les options stratégiques qui se trouvaient en harmonie avec les intérêts des actionnaires.

L'entreprise a été fondée en 2002 par scission de Roche. Depuis le mois de juin 2006, les actions de BioXell sont cotées sur le segment principal de la SIX Swiss Exchange. L'entreprise a son siège à Milan, Italie.
www.bioxell.com

Pour de plus amples informations:

Cosmo Pharmaceuticals S.p.A.

Dr. Chris Tanner, CFO und Head of Investor Relations
Tel: +39 02 9333 7617
chris.tanner@cosmopharmaceuticals.com

BioXell

Alvise Sagramoso, Chief Administrative Officer
Tel: +39 (0)2 210 49 51
Fax: +39 (0)2 210 49 529
alvise.sagramoso@bioxell.com

Dynamics Group SA

Christophe Lamps
Tel: +41 (0)22 308 62 22
Fax: +41 (0)22 308 62 36
cla@dynamicsgroup.ch

WICHTIGER HINWEIS

Not for distribution in the United States of America

Diese Mitteilung ist nicht zum Vertrieb an oder Gebrauch durch eine Person oder Gesellschaft in irgendeiner Jurisdiktion oder einem Land bestimmt, in welchem ein solcher Vertrieb oder Gebrauch in Widerspruch zu den lokalen Gesetzen oder Vorschriften steht. Diese Mitteilung stellt weder ein Angebot noch eine Einladung dar noch ist sie Teil eines Angebots oder einer Einladung zum Kauf, Verkauf, Tausch oder sonstigen Disposition oder Ausgabe von, oder Einladung zum Verkauf oder zur Ausgabe, zum Tausch oder sonstigen Disposition, zum Kauf oder zur Zeichnung von Wertschriften. Diese Präsentation stellt weder eine Anlageberatung noch eine rechtliche, steuerliche, buchhalterische oder sonstige Beratung oder eine Empfehlung in Bezug auf solche Wertschriften dar. Diese Präsentation stellt kein Ansuchen von Stimmen oder Zustimmungen in irgendeiner Jurisdiktion dar. Es wird kein Angebot oder Verkauf von Wertschriften in irgendeiner Jurisdiktion gemacht, in welcher ein Angebot, Einladung oder Verkauf ungesetzlich wäre vor der Registrierung oder Qualifikation unter dem jeweils anwendbaren Wertpapierrecht dieser Jurisdiktionen (oder unter einer Befreiung von solchen Anforderungen).

Das öffentliche Kaufangebot, welches im Angebotsprospekt beschrieben ist (das Kaufangebot oder Angebot), wird weder direkt noch indirekt in einem Land oder einer Rechtsordnung gemacht, in welchem/welcher ein solches Angebot widerrechtlich wäre, oder in welchem/welcher es in anderer Weise ein anwendbares Recht oder eine Verordnung verletzen würde oder welches/welche von Cosmo Pharmaceuticals eine Änderung der Bestimmungen oder Bedingungen des Angebots in irgendeiner Weise, ein zusätzliches Gesuch an/oder zusätzliche Handlungen im Zusammenhang mit staatlichen, regulatorischen oder rechtlichen Behörden erfordern würde. Es ist nicht beabsichtigt, das Kaufangebot auf irgendein solches Land oder eine solche Rechtsordnung auszudehnen.

Notice to U.S. Holders

The public tender offer described in the offer documents of Cosmo Pharmaceuticals (the Offer) is not being made, directly or indirectly, in or into the United States of America (the U.S.) or by use of the U.S. mails, or by any means or instrumentality (including, without limitation, post, facsimile transmission, telex, telephone or electronic transmission by way of the internet or otherwise) of U.S. interstate or foreign commerce or of any facility of a U.S. national securities exchange and the Offer cannot be accepted by any such use, means or instrumentality or from within the U.S. Cosmo Pharmaceuticals is not soliciting the tender of securities of BioXell by any holder of such securities in the U.S. BioXell securities will not be accepted from holders of such securities in the U.S. Any purported acceptance of the Offer that Cosmo Pharmaceuticals or their agents believe has been made in or from the U.S. will be invalidated. Cosmo Pharmaceuticals reserves the absolute right to reject any and all acceptances determined by them not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful. Copies of the Offer Prospectus (Offer Prospectus) or any related offering documents, including this press release, must not be mailed or otherwise distributed or sent in or into the U.S. and may not be used for the purpose of soliciting the purchase of any securities of sia from anyone in any jurisdiction, including the U.S., in which such solicitation is not authorized or from any person to whom it is unlawful to make such solicitation. Any person receiving the Offer Prospectus (including custodians, nominees and trustees) must observe these restrictions.